

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M23-0019505

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

*MUPRAS
RECEPTION*

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 04586

Société : RAM 189297

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

RAHMOUNI HASSAN

Date de naissance :

21-01-1960

Adresse : BLOC A. N° 12 D. EROUA

Tél. : 0664 24 9673

Total des frais engagés : 870 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 27/12/2013

Nom et prénom du malade : FATIMA ZAHRAA RAHMOUNI Age : 53

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : troubles du cycle

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC

Pathologie : troubles du cycle

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Deroua

Le : 01/01/2014

Signature de l'adhérent(e) : Chahrazed

S

Dr. Fatiha El Miski

Spécialiste en Gynécologie Obstétrique

Diplômée de la Faculté de
Médecine de Casablanca
Ancien médecin résidente
Du CHU Ibn Rochd



الدكتورة فتحية المiski

أخصائية أمراض النساء والتوليد

خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

طبيبة سابقة بالمستشفى

الجامعي ابن رشد

DEROUA le: 27-12-2023

ORDONNANCE

Dr Fatiha El Miski

1/ cholestrol total
LDL TG



2/ proctosigmoid

3/ TSHos



Lotissement Nabila Mekhlouf 2 N°262 1er étage Deroua.

تجزئية نبيلة مخلوف 2 الرقم 262 الطابق الأول الدروة

FIX: 05 22 03 78 78 / Urgences : 06 69 96 52 51 / Email:cabinet.drelmiski@gmail.com

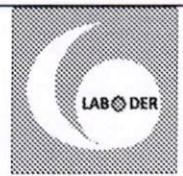
LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES DEROUA

Lotissement ELWAHDA 2 – N°252 - (Près du Centre de Santé) - DEROUA

Tél : 05 22 51 49 09 - Fax : 05 22 51 45 35 - E-mail : laboratoire.deroua@gmail.com

Patente n° 55807051 - RC n° 19424 - CNSS n°4296100 - Identifiant fiscal n° 15218409

ICE : 001850656000092 – RIB : 190794212114231562003984

**FACTURE N° : 000057368**ICE : 001850656000092
INPE : 063061733

Deroua le 28-12-2023

Mlle Fatima Zahraa RAHMOUNI

Demande N° 2312280008

Date de l'examen : 28-12-2023

Analyses :

Récapitulatif des analyses		
CN	Analyse	Clé
9005	Forfait de prise en charge pré-analytique du patient	B8
0106	Cholestérol total	B30
0109	Cholestérol L D L	B50
0158	Prolactine	B250
0134	Triglycérides	B60
0164	TSH us	B250

Total des B : 648**Montant total payé : 570DH****Type du règlement : Espèces****Arrêtée la présente facture à la somme de : cinq cent soixante-dix dirhams**

Dr. Hanane NOUIGA

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

D.U. Qualité Biologie Médicale - Paris VI

Biochimie clinique - Hormonologie - Immunologie
Hématologie Biologique - Bactériologie médicale
Virologie médicale - Parasitologie - Mycologie

Saisi le : 28-12-2023 08:53

2304260037

Prélevé le : 28-12-2023 09:54
dom



Édité le : 28-12-2023 à 13:28

INPE 063061733

د. حنان انويڭة

طبيبة اختصاصية في التحاليل الطبية

دبلوم الجودة من جامعة باريس 6

الكيمياء الحيوية السريرية - علم الهرمونات - علم الدم البيولوجي
علوم البكتيريات والفيروسات - علوم الطفيلييات والفطريات الطبية

Mlle RAHMOUNI Fatima Zahraa

Né(e) le : 21-05-2004

N° de dossier : 2312280008

Prescripteur : Dr EL Miski Fatiha, Deroua

BIOCHIMIE SANGUINE

Aspect du sérum

Limpide

Cholestérol total

(Colorimétrique enzymatique - KONELAB)

1,50 g/L

3,88 mmol/L

(<2,20)

(<5,69)

LDL-cholestérol

(Colorimétrique enzymatique / Précipitation)

0,67 g/L

1,74 mmol/L

(<1,60)

(<4,15)

Objectifs thérapeutiques à atteindre selon les recommandations AFFSAPS de mars 2005 :

- 0 Facteur de risque : LDL < 5,70 mmol/L (2,20 g/L)
- 1 Facteur de risque : LDL < 4,90 mmol/L (1,90 g/L)
- 2 Facteurs de risque : LDL < 4,14 mmol/L (1,60 g/L)
- Plus de 2 facteurs de risque : LDL < 3,36 mmol/L (1,30 g/L)
- Antécédent de maladie cardiovaskulaire avérée : LDL < 2,58 mmol/L (1,00 g/L)

Triglycérides

(Colorimétrique enzymatique: Lipase/POD - KONELAB)

0,38 g/L

0,43 mmol/L

(<1,50)

(<1,71)

HORMONOLOGIE – VITAMINES

Prolactine

(Dosage ELFA/ VIDAS)

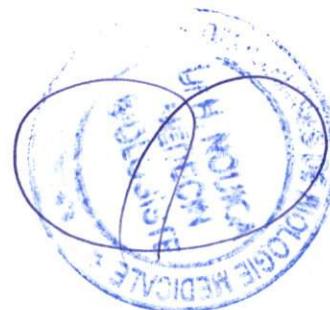
38,35 ng/mL

(5,00–35,00)

Réalisé après un repos de 20 mn

NB: Tenir compte d'un stress éventuel lors du prélèvement et des hyperprolactinémie liées à la prise de certains médicaments

NB/ Il est recommandé de faire un contrôle dans 1 mois
si besoin



Page 1 / 2

يتم بالموعد أخذ العينات بالمنزل للاشخاص الذين لا يستطيعون التنقل

Le prélèvement à domicile se fait sur rendez-vous pour les personnes qui ne peuvent pas se déplacer.

Dr. Hanane NOUIGA

Médecin Spécialiste en Biologie Médicale

D.U. Qualité Biologie Médicale - Paris VI

Biochimie clinique - Hormonologie - Immunologie

Hématologie Biologique - Bactériologie médicale

Virologie médicale - Parasitologie - Mycologie

د. حنان انويڭة

طبيبة اختصاصية في التحاليل الطبية

دبلوم الجودة من جامعة باريس 6

الكيمياء الحيوية السريرية - علم الهرمونات - علم الدم البيولوجي

علوم البكتيريات والفيروسات - علوم الطفيلييات والفطريات الطبية

Mlle RAHMOUNI Fatima Zahraa, N° de dossier : 2312280008, édité le : 28-12-2023

TSH us

(Chimiluminescence / Access 2 – Beckman Coulter)

Tenir compte de la grossesse et de de l'âge pour se référer aux valeurs physiologiques de la TSH

- Hyperthyroïdie: TSH < à 0.15 mUI/L
- Hypothyroïdie: TSH > à 7.77 mUI/L

Les Normes selon les tranches d'âge:

- Nouveau né: 0.7 à 15.2
- de 1 à 3 mois: 0.72 – 11.00
- de 4 à 12 mois: 0.73 – 8.35
- de 1 an à 6 ans: 0.7 – 5.97
- de 7 ans à 11 ans: 0.6 – 4.84

1,543 mUI/L (0,380–5,330)

Pour une femme enceinte l'intervalle de référence varie selon les trimestres de grossesse comme suit:

- T1: de 0.05 à 3.7 – T2: de 0.31 à 4.35 – T3: de 0.41 à 5.18

Chez un Nouveau né, la TSH augmente à la 30 minute de vie (80 mUI/L) puis retourne à la normale vers 2 – 5 jours

La TSH est l'indicateur le plus sensible pour évaluer le dysfonctionnement thyroïdien. Une variation minime de la T4L provoque une réponse très amplifiée de la TSH. Cependant la TSH répond aux variations de la T4L avec un temps de latence important, au moins 8 semaines pour une réponse complète.

